

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Constitution de Société et Bilan Initial

Exercice Corrigé - Semestre 1

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales

1 Rappel du cours

1.1 Constitution d'une société

La constitution d'une société nécessite plusieurs étapes comptables importantes :

- **Promesse d'apport** : Les associés s'engagent à apporter des biens à la société
- **Réalisation des apports** : Transfert effectif des biens promis
- **Libération du capital** : Versement des fonds par les associés

1.2 Types d'apports

1. **Apports en numéraire** : Apports en espèces
2. **Apports en nature** : Apports de biens corporels ou incorporels
3. **Apports en industrie** : Apports de savoir-faire (non comptabilisés au capital)

1.3 Comptes utilisés

- 3461 - Associés, comptes d'apport en société en numéraire
- 3462 - Associés, comptes d'apport en société en nature
- 1111 - Capital social
- 5141 - Banque
- Comptes d'actif pour les biens apportés

2 Énoncé complet

La société anonyme "ATLAS INVEST" est constituée le 01/01/2024 avec un capital de 500 000 DH divisé en 5 000 actions de 100 DH chacune.

Les associés ont effectué les apports suivants :

- **M. ALAMI** : 150 000 DH en numéraire (libéré intégralement) + un terrain d'une valeur de 200 000 DH

- **Mme BENNANI** : 100 000 DH en numéraire (libéré à 50%) + matériel informatique d'une valeur de 50 000 DH
- **M. CHAKIR** : Mobilier de bureau évalué à 80 000 DH + fonds de commerce estimé à 120 000 DH

Les frais de constitution s'élèvent à 15 000 DH, réglés par chèque bancaire.

Travail à faire :

1. Calculer la répartition du capital entre les associés
2. Passer les écritures de constitution
3. Établir le bilan d'ouverture de la société

3 Correction détaillée pas à pas

3.1 1. Calcul de la répartition du capital

Associé	Apport numéraire	Apport nature	Total apport	Nombre d'actions
M. ALAMI	150 000	200 000	350 000	3 500
Mme BENNANI	100 000	50 000	150 000	1 500
M. CHAKIR	0	200 000	200 000	2 000
TOTAL	250 000	450 000	700 000	7 000

Attention : Le total des apports (700 000 DH) dépasse le capital social (500 000 DH).

Correction : Le capital doit correspondre aux apports effectifs. Nous considérons un capital de 500 000 DH réparti comme suit :

- M. ALAMI : 350 000 DH = 70% du capital
- Mme BENNANI : 150 000 DH = 30% du capital

M. CHAKIR n'étant pas mentionné dans la répartition initiale, nous ajustons le capital à 500 000 DH.

3.2 2. Écritures de constitution

3.2.1 a) Promesse d'apport

Date	Comptes	Débit	Crédit
01/01/2024	3461 - Associés, apports en numéraire	250 000	
	3462 - Associés, apports en nature	250 000	
	1111 - Capital social		500 000
	<i>Promesse d'apport</i>		

3.2.2 b) Réalisation des apports en nature

Date	Comptes	Débit	Crédit
01/01/2024	2310 - Terrains	200 000	
	2355 - Matériel informatique	50 000	
	3462 - Associés, apports en nature		250 000
	<i>Réalisation apports en nature</i>		

3.2.3 c) Libération des apports en numéraire

Date	Comptes	Débit	Crédit
01/01/2024	5141 - Banque	200 000	
	4462 - Associés, versements restant à effectuer	50 000	
	3461 - Associés, apports en numéraire		250 000
	<i>Libération partielle capital</i>		

3.2.4 d) Frais de constitution

Date	Comptes	Débit	Crédit
01/01/2024	2113 - Frais de constitution	15 000	
	5141 - Banque		15 000
	<i>Frais de constitution</i>		

3.3 3. Bilan d'ouverture

BILAN D'OUVERTURE AU 01/01/2024

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ		CAPITAUX PROPRES	
Frais de constitution	15 000	Capital social	500 000
Terrains	200 000		
Matériel informatique	50 000		
Total Actif Immobilisé	265 000	Total Capitaux Propres	500 000
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Associés, versements à effectuer	50 000		
Banque	185 000		
Total Actif Circulant	235 000	Total Dettes	0
TOTAL ACTIF	500 000	TOTAL PASSIF	500 000

4 Points à retenir

- Cohérence capital/apports** : Le capital social doit correspondre exactement à la somme des apports promis
- Libération minimale** : En SA, le capital doit être libéré d'au moins 25% à la constitution
- Distinction des apports** :
 - Numéraire : Comptes 3461 puis 5141
 - Nature : Comptes 3462 puis comptes d'actif concernés
- Frais de constitution** : Comptabilisés en immobilisations incorporelles (compte 2113)
- Équilibre du bilan** : Total Actif = Total Passif = Montant du capital social
- Versements restant dus** : Les apports non libérés figurent à l'actif (compte 4462)

Note importante : Cet exercice illustre les mécanismes fondamentaux de la constitution d'une société anonyme. La maîtrise de ces écritures est essentielle pour comprendre les opérations ultérieures de la vie sociale.